Ateliers du mercredi

Choix des activités - CP au CM2

Quelques rappels :

Vous inscrivez votre enfant pour les activités du mercredi matin, sachant que vous avez toujours la possibilité d'annuler sa participation, mais que toute annulation tardive entraînera une facturation.

- Un cycle d'activités concerne les mercredis entre deux périodes de vacances.
- Sauf avis contraire, votre enfant est inscrit pour l'année scolaire.
- Chaque mercredi il aura à choisir deux activités devant correspondre à sa classe, une à caractère sportif et l'autre de moindre intensité physique. Ces activités prévisionnelles sont susceptibles de modification.
- Pour des questions d'organisation la présente fiche complétée devra être retournée en mairie ou à l'adresse mail suivante : mairie@bieville-beuville.fr au plus tard le **14 avril 2023.**
- Les inscriptions au centre de loisirs du mercredi après-midi, doivent se faire **impérativement** auprès du Secteur Enfance Jeunesse.

ACTIVITES DU MERCREDI DU 3 MAI AU 5 JUILLET 2023 INCLUS

Nom / Prénom de l'enfant	Classe

1ère heure		**2ème heure**	
ACTIVITE CHOISIE (cocher la case correspondante un seul choix)		ACTIVITE CHOISIE (cocher la case correspondante un seul choix)	
Bibliothèque (CP – CE1 – CE2 – CM1)	❒	Bibliothèque (CP - CE1 – CE2 – CM1)	❒
Eveil à l'art – Performance danse (CP–CE1–CE2)	❒	Eveil à l'art – Performance Danse (CE2–CM1–CM2)	❒
Sport « Co » (CE2 - CM1 – CM2)	❒	Sport « Co » (CP - CE1 – CE2)	❒
Tous en scène (CP - CE1 – CE2)	❒	Tous en scène (CE2 – CM1 - CM2)	❒
Pyrogravure (CE2 - CM1 – CM2)	❒	Pyrogravure (CE2 – CM1 – CM2)	❒
Judo (CE2 - CM1– CM2)	❒	Judo (CP - CE1– CE2)	❒
Fabrication artisanale (CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2)	❒	Fabrication artisanale (CP - CE1– CE2 - CM1– CM2)	❒
		Ateliers créatifs (CP - CE1– CE2 - CM1– CM2)	❒

*** Pour les activités sportives les chaussures de sport sont indispensables.**

Date et signature du responsable légal.